



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1011741A3

NUMERO DE DEPOT : 09800106

Classif. Internat. : A47B

Date de délivrance le : 07 Décembre 1999

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 12 Février 1998 à 14H00 à l'Office de la Propriété Industrielle


## ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : VERBRAECK Daniel  
rue Rogier 226, B-1030 BRUXELLES(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PROCEDE DE BLOCAGE ET DE MAINTIEN EN POSITION DE TABLETTES ENTRE DEUX PAROIS D'UN MEUBLE AFIN D'EVITER LEUR MOUVEMENT VERTICAL OU HORIZONTAL SUR LEURS SUPPORTS.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 07 Décembre 1999  
PAR DELEGATION SPECIALE :

  
L. WUYTS  
CONSEILLER

Procédé de blocage et de maintien en position de tablettes entre deux parois d'un meuble afin d'éviter leur mouvement vertical ou horizontal sur leurs supports.

- 5 L'invention concerne un procédé reprenant l'utilisation d'une ou de plusieurs bandes de matière cellulaire (caoutchouc ou matière synthétique) qui exercent une poussée horizontale sur le chant des tablettes ainsi que sur les parois du meuble dans lequel elles sont positionnées sur des supports de tablette. Les tablettes sont maintenues en position lors d'une utilisation normale - soit le dépôt ou l'enlèvement d'objets des tablettes, mais ces mêmes tablettes pourront être facilement repositionnées sans recourir à l'utilisation d'un outil.
- 10 Les fabricants de meubles recourent, lorsqu'ils souhaitent résoudre le problème du maintien de tablettes en place sur leur supports, à l'utilisation de ferrures d'assemblage à visser ou à clipser, de supports de tablettes avec taquets, encoches ou d'autres système de visserie.
- 15 Chaque tablette nécessite en général au moins 4 supports de tablettes. Les types de supports de tablettes varient en fonction de l'épaisseur des tablettes ainsi que de la matière dont elles sont composées.
- 20 L'invention permet d'obtenir des avantages portant sur la polyvalence, la standardisation, la mise en oeuvre et les coûts.
- 25 D'abord, le fabricant du meuble pourra utiliser des tablettes de matière et d'épaisseur différente, ce dans le même meuble, sur les mêmes types de supports de fonds.
- 30 Le fabricant pourra donc limiter le nombre de type différent de supports de fonds, et utiliser les plus simples de fabrication et de conception.
- 35 La mise en oeuvre est simplifiée et n'exige pas un niveau de main d'oeuvre élevé. L'apprêt des tablettes ne nécessite pas de perçage mais seulement une découpe précise.
- L'impact sur les coûts se fait sentir tant au niveau du choix de supports de tablettes en général plus simples de forme et de conception qu'au niveau de la mise en oeuvre plus simple.

Une exécution possible de l'invention est présentée ci-dessous. La figure 1 présente une vue en coupe de l'invention, lors du positionnement d'une tablette sur ses supports de tablette dans un meuble.

5 La figure 2 présente en perspective, une vue au niveau d'un support de tablette.

10 Les figures présentent une section d'un meuble constitué de deux parois latérales, (1) et (2), composés de panneaux de bois, d'aggloméré, de fer, de matières synthétiques ou plastiques, ou de succédanés de ces matières.

15 Ces parois sont percées de rangées verticales de trous (6) prévus pour l'insertion de supports de tablettes (4). Chaque tablette sera supportée typiquement par quatre supports de tablette (4). Les supports de tablettes (4) sont composés de plastique, de bois ou de métal. Ils sont typiquement de forme cylindrique, de 3 à 7 mm de diamètre, de 15 à 50 mm de laize, selon le poids à supporter par les tablettes.

20 L'invention consiste à coller, sur toute la hauteur intérieure disponible pour les tablettes d'une ou des deux parois latérales, ou encore sur un ou les deux chants (7) des tablettes en contact avec les parois latérales, de bandes de matière cellulaire (3), de 3 à 5 mm d'épaisseur et de 15 à 50 mm de laize, soit sur la paroi (2) dans l'exécution présentée dans la figure 1 ci-dessous. Dans l'exécution présentée, ces bandes sont collées parallèlement à l'axe  
25 des rangées de trous.

L'épaisseur ainsi que la laize des bandes de matière cellulaire (3) dépendent de l'effet de maintien des étagères souhaité par l'utilisateur.

30 Les tablettes (5) de bois, d'aggloméré, de métal, de plastique, ou de succédanés de ces matières, auront une largeur inférieure d'environ un millimètre à l'espace disponible entre les deux parois, soit largeur de tablette =  $(x - 1 \text{ mm})$  dans la figure 1.

35 La tablette est posée sur les supports de tablette (4) d'un côté et rabattu ensuite vers le bas sur les autres supports de fonds.

40 Le chant de la tablette (5) en contact avec les bandes cellulaires (3) vient écraser ces bandes à leur intersection. Au-dessus et au-dessous de la tablette, la matière cellulaire a sa forme initiale, ce qui maintient l'étagère en sa position contre les mouvements verticaux.

La pression exercée par la matière écrasée des bandes cellulaires (3) au niveau de l'arête de l'étagère maintient les étagères également dans le sens horizontal.

### Revendications

- Procédé de blocage et de maintien en position de tablettes entre deux parois d'un meuble étagère fonctionnant de façon analogue, par l'utilisation de bandes de matière cellulaire (3) collées sur l'une ou les deux parois (1) et (2) du meuble, parallèlement à l'axe de rangées de trous (6) prévus pour les supports (4) de tablettes, ou simplement fixés sur le(s) chant(s) des tablettes en contact avec les parois du meuble, les tablettes (5) étant plus étroite de 1 mm environ que l'espace (x) disponible entre les parois (1) et (2), le chant des tablettes venant écraser les bandes de matière cellulaire (3) à leur intersection, mais gardant leur forme initiale au-dessus et au-dessous du chant, évitant ainsi le déplacement vertical des tablettes (5) vers le haut, et, au niveau des chants, la matière cellulaire compressée par les tablettes (5) exerçant une pression sur ces mêmes tablettes, évite le mouvement horizontal des tablettes, l'ensemble ne nécessitant que des supports de tablettes (4) les plus simples.

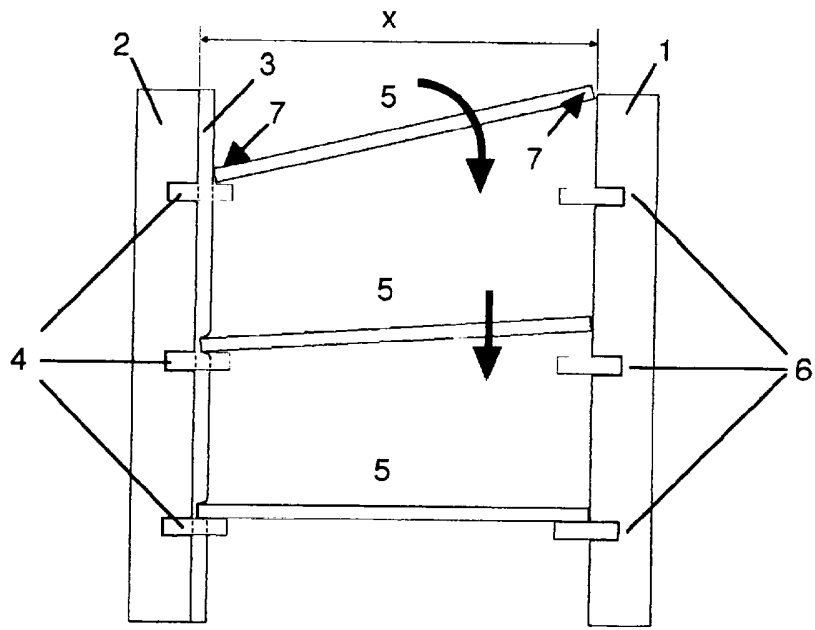


Figure 1

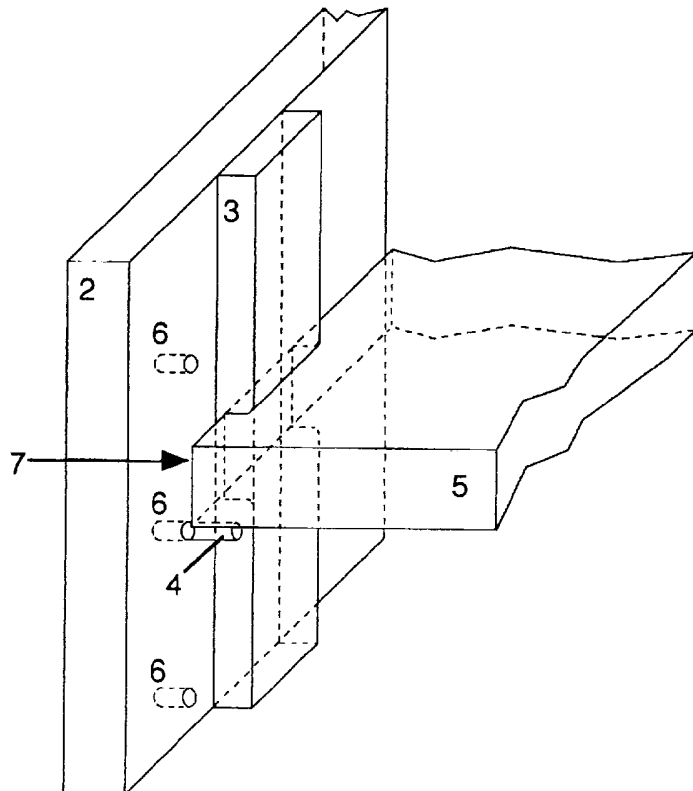


Figure 2



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2  
de la loi belge sur les brevets d'invention  
du 28 mars 1984

Numero de la demande  
nationale

B0 6946  
BE 9800106

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP 0 121 487 A (BOICHON) 10 octobre 1984 * abrégé; figures 1,2,4 * * page 4, alinéa 3 - page 5, alinéa 5 * ---	1	A47B57/06 A47B96/02
A	DE 94 09 210 U (GÜRTLER) 28 juillet 1994 * le document en entier * ---	1	
A	US 4 870 907 A (MCKEE) 3 octobre 1989 * abrégé; figures 1-3 * * colonne 1, dernier alinéa - colonne 2, alinéa 1 * ---	1	
A	DE 12 65 369 B (OSTA-WERKE KÜCHENMÖBELFABRIK G.M.B.H.) * revendication 1; figures 1,2 * ---	1	
A	US 2 967 625 A (HOOGENSTYN) 10 janvier 1961 * revendication 1; figures 1-4 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
27 octobre 1998		Jones, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03 82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 6946  
BE 9800106

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-10-1998

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 121487      A	10-10-1984	FR 2543417 A AT 20426 T DK 174084 A, B,	05-10-1984 15-07-1986 01-10-1984
DE 9409210      U	28-07-1994	AUCUN	
US 4870907      A	03-10-1989	AUCUN	
DE 1265369      B		AUCUN	
US 2967625      A	10-01-1961	AUCUN	